

 Ce contenu a été archivé le 24 juin 2013.

## Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada. Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

**Réponse et plan d'action de la direction**  
**Vérification des contrôles généraux du SAP**  
**Septembre 2011**

Recommandations	Réponse et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsables
<p><b>Recommandation 1</b></p> <p>Il est recommandé au sous-ministre adjoint, Direction générale du contrôleur ministériel (DGCM), de renforcer le contrôle des comptes utilisateurs du système SAP, notamment en ce qui concerne le suivi des demandes d'accès spécial et les dates limites d'utilisation des comptes des employés temporaires.</p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>Bien que tous les détails nécessaires ne soient pas toujours joints au formulaire de demande d'accès spécial, des documents et des communications relatifs au contexte et à la raison des demandes existent sous forme de courriels ou de communications verbales. Ces renseignements supplémentaires permettent à l'approbateur de prendre une décision éclairée. À l'avenir, on rappellera aux employés d'inscrire sur le formulaire le but ou l'objectif de toute demande d'accès spécial. L'équipe de sécurité du SAP mettra à jour ses procédures; l'option de suivi de l'utilisateur sera activée et les résultats seront joints au formulaire de demande d'accès spécial.</p> <p>Le SAGIR formulera une demande d'élaboration, afin que le formulaire de demande d'accès spécial à SAP inclue dorénavant le statut de l'employé (indéterminé, occasionnel, déterminé, contractuel) et la date de fin de l'emploi</p>	<p>Envoi d'un courriel aux employés du SAGIR pour leur rappeler d'inscrire sur le formulaire le but ou l'objectif de toute demande d'accès spécial. L'approbateur devra s'assurer que les documents nécessaires sont joints au formulaire de demande.</p>	<p>Septembre 2011</p>	<p>DGCM – SAGIR</p>
		<p>Mise à jour des procédures de sécurité du SAP liées aux demandes d'accès spécial.</p>	<p>Septembre 2011</p>	<p>DGCM – SAGIR / Direction générale des services de gestion (DGSG) – équipe des technologies informatiques (TI) du SAGIR</p>

Recommandations	Réponse et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsables
	<p>ou du contrat; celle-ci constituera la date limite d'utilisation des comptes utilisateurs des employés temporaires ou contractuels.</p> <p>À court terme, le SAGIR demandera aux agents responsables de la sécurité du SAP pour la Division d'utiliser le champ réservé aux commentaires pour inscrire le statut de l'utilisateur (ex. : état d'emploi ou fournisseur) et la date limite d'utilisation appropriée, le cas échéant.</p>	<p>Mise à jour du formulaire de demande d'accès aux utilisateurs du SAP (base de données de Lotus Notes).</p>	<p>Mars 2012</p>	<p>DGCM – SAGIR, DGSG – Équipe des TI du SAGIR – Centre de résolution des problèmes de la (Direction des services de gestion de l'information) DSGI – Applications et systèmes ministériels</p>
		<p>Mise à jour des instructions de sécurité du SAP concernant les demandes d'accès spécial et signalement du changement aux agents responsables de la sécurité du SAP pour la Division.</p>	<p>Septembre 2011</p>	<p>DGCM – SAGIR</p>

Recommandations	Réponse et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsables
<p><b>Recommandation 2</b></p> <p>On recommande que le sous-ministre adjoint de la Direction générale du contrôleur ministériel renforce le contrôle du traitement par lots des fichiers dans SAP en incorporant les totaux de concordance par lots aux exigences d'interface du SAP.</p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>Comme l'indique le rapport, des rapprochements ont été mis en œuvre afin de garantir la complétude de données entre les systèmes sources internes de Santé Canada (SC) et SAP. Ces rapprochements garantissent la complétude des données et minimisent les risques. Comme SC prévoit remplacer ses deux applications de subventions et de contributions par un seul système, il ne serait pas rentable de mettre en œuvre de nouvelles exigences d'interface pour le moment. Le SAGIR préparera de nouvelles exigences d'interface génériques et celles-ci comprendront les totaux de concordance par lots. Les nouvelles exigences seront mises en œuvre pour toutes les nouvelles interfaces ou lorsque des modifications sont apportées aux interfaces existantes liées aux systèmes sources internes de SC.</p>	<p>Documents d'exigences d'interface génériques par lots mis à jour.</p>	<p>Décembre 2011</p>	<p>DGCM – SAGIR, DGSG – Équipe des TI du SAGIR</p>
<p><b>Recommandation 3</b></p> <p>Il est recommandé que le sous-ministre adjoint de la Direction générale du contrôleur ministériel, en consultation avec le sous-ministre adjoint de la Direction générale des services</p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>Le SAGIR et son équipe des TI collaboreront avec la DGSG pour mettre à jour l'ÉMR du SAP, en accord avec la <i>Politique de sécurité des TI</i> de Santé Canada.</p>	<p>Mise à jour de l'évaluation des menaces et des risques (ÉMR) pour SAP.</p>	<p>Mars 2012</p>	<p>DGCM – SAGIR / DGSG – Équipe des TI du SAGIR, en collaboration avec l'équipe de sécurité des TI de la DSGI-DGSG</p>

Recommandations	Réponse et mesures prévues par la direction	Produits livrables	Date d'achèvement prévue	Responsables
de gestion, réalise l'évaluation des menaces et des risques (ÉMR) concernant SAP, en accord avec la <i>Politique de sécurité des TI</i> de Santé Canada.				
<p><b>Recommandation 4</b></p> <p>Il est recommandé que le sous-ministre adjoint de la Direction générale du contrôleur ministériel prenne des mesures permettant d'améliorer le contrôle de la sécurité du SAP et de régler les conflits de séparation des responsabilités.</p>	<p>La direction souscrit à la recommandation.</p> <p>Le SAGIR examinera les deux combinaisons de transactions reconnues par la vérification comme étant problématiques, afin de prendre les mesures qui s'imposent. De plus, le SAGIR communiquera cette observation au Bureau du programme du SIFM, afin d'évaluer quelles améliorations pourraient être apportées à l'outil et de répertorier les pratiques exemplaires relatives à SAP utilisées par les autres ministères et qui pourraient être adoptées par Santé Canada.</p>	<p>Examen des combinaisons de transactions ayant été reconnues par la vérification comme étant problématiques, et mesures de suivi basées sur les risques cernés.</p> <p>Améliorations au tableau de contrôle de la séparation des pouvoirs du SAP, fondées sur l'évaluation faite avec le Bureau du programme du SIFM et sur les pratiques exemplaires des autres ministères.</p>	<p>Octobre 2011</p> <p>Juin 2012</p>	<p>DGCM – SAGIR / DGSG – équipe des TI du SAGIR</p> <p>DGCM – SAGIR / DGSG – équipe des TI du SAGIR</p>